

## Le Conseil régional de Dosso face aux défis du développement socio-économique

### INTRODUCTION

Le processus de décentralisation au Niger a connu, à partir de 2011, une nouvelle étape de sa mise en œuvre avec la régionalisation. À côté des communes, la région<sup>1</sup> devient un nouveau niveau de collectivité territoriale ayant « pour vocation la promotion du développement économique, social et culturel »<sup>2</sup>.



Délibération du Conseil régional de Dosso

Le Conseil régional de Dosso, installé le 27 juin 2011, comprend 41 membres élus (dont 6 femmes), 22 membres de droit (dont 14 députés et 8 chefs traditionnels). Il est chargé d'administrer par ses délibérations les affaires de la région, dans le respect des compétences transférées par l'État et des divers outils de référence mis à sa disposition.

### SOMMAIRE

- LE CONSEIL RÉGIONAL DE DOSSO FACE AUX DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE P1
- RÔLE ET PLACE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LA PROMOTION DE LA GOUVERNANCE LOCALE AU NIGER P2
- LE PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX 9 COMMUNES DE KANTCHÉ PAR DES VNU P3
- EN BREF P4
- AGENDA P4

### LES DEFIS

À l'instar des autres collectivités territoriales, le Conseil régional de Dosso attend avec impatience le transfert des compétences et des ressources financières, matérielles et humaines afin de pouvoir mener à bien les lourdes tâches qui lui sont confiées. Le développement socio-économique de la région de Dosso requiert la mobilisation de moyens importants et les investissements sur budget propre restent limités. Les compétences du Conseil régional s'exercent dans un paysage institutionnel encore complexe, dans la mesure où tous les textes précisant les nouveaux rôles des différents acteurs ne sont pas encore actualisés ou appliqués.

D'autres défis devront être également surmontés :

- la conception d'une vision globale stratégique de développement et la maîtrise des nouveaux outils ;
- l'appropriation, par les acteurs régionaux, des textes relatifs à la décentralisation et à la déconcentration ;
- la capacité de piloter, de manière participative, plusieurs processus multi acteurs coûteux, dans un contexte de ressources financières limitées ;



Plan de développement régional : réunion de sensibilisation et de concertation avec les populations dans la région de Dosso

- l'articulation des processus de planification ambitieux et la définition d'un canevas de schéma directeur de développement régional ;
- la faculté de surmonter la non-effectivité des transferts concomitants de compétences et de ressources.

À terme, le Conseil régional de Dosso sera amené à assumer plus de responsabilités en maîtrise d'ouvrage du développement socio-économique. Plusieurs actes posés (le fonds d'appui régional avec la Coopération Luxembourgeoise notamment, les processus relatifs au schéma d'aménagement foncier et au plan de développement régional) soulignent l'engagement et la volonté des élus d'aller de l'avant et de relever le défi de la décentralisation. (en savoir plus : [www.ptfdecentralisationniger.org](http://www.ptfdecentralisationniger.org))

**Simbo Koly Keita, programme de coopération Niger-Luxembourg au Conseil régional de Dosso**

<sup>1</sup> La loi 2008-42 du 31/07/2008 (articles 2, 4 et 6), modifiée par l'ordonnance 2010-53 du 17/09/2010, érige la région et la commune en Collectivités territoriales chargées du développement de leur territoire.

<sup>2</sup> Cf. article 1 de la loi n° 2002-12 du 11/06/2002 déterminant les principes fondateurs de la libre administration des collectivités territoriales, ainsi que leurs compétences et leurs ressources.



## Rôle et place de la participation citoyenne dans la promotion de la gouvernance locale au Niger

### INTRODUCTION

La participation des citoyennes et des citoyens est une condition fondamentale de la démocratie et un facteur essentiel de la réussite du processus de décentralisation et du développement local. Elle constitue un levier indispensable à l'instauration de la gouvernance à la base. La démarche participative renforce la circulation de l'information, responsabilise davantage les citoyens ainsi impliqués et leur donne la possibilité de se prononcer directement sur la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques locales.

Les initiatives citoyennes de contrôle de l'action publique locale sont à encourager. Elles permettent d'améliorer la délivrance



Atelier de lancement du processus de budget participatif dans les communes partenaires du PRODEC

des services publics de proximité, ainsi que la redevabilité sociale des organes délibérants et exécutifs des collectivités territoriales.

Ainsi, les élus locaux peuvent s'attaquer plus efficacement aux problèmes sociaux et apporter des réponses adaptées aux préoccupations des populations lorsqu'ils sont à leur écoute et reçoivent un retour d'information de la part des acteurs situés à la base.

### OUTILS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Au Niger, la nécessité d'accompagner les collectivités territoriales dans la promotion de la participation citoyenne a conduit le Programme d'Appui à la Décentralisation et à la Bonne Gouvernance (ProDEC) à expérimenter plusieurs instruments de participation citoyenne (IPC) dans les communes de sa zone d'intervention couvrant les régions d'Agadez, Tahoua et Tillabéry. Depuis 2013, le ProDEC a ainsi développé et mis en œuvre plusieurs outils de gestion communale dont le Budget participatif dans 17 communes, le Cadre communal de concertation (CCC) dans 20 communes (exemple des cadres mis en place dans les communes de Bagaroua, Tadjané, Badaguichiri et Tabalak, dans les domaines de l'hygiène et l'assainissement), le Plan d'investissement annuel (PIA) dans 51 communes et le Plan communal de communication (PCC) dans 27 communes.

### CHANGEMENTS OPÉRÉS

Grâce au Plan de communication communal, les relations entre les communes et les citoyens se sont significativement améliorées ainsi que la transparence et le renforcement de la confiance mutuelle, avec pour conséquence l'amélioration des recouvrements des ressources internes et une visibilité des investissements réalisés, à l'exemple de certaines communes comme Mehanna, Bagaroua et Timia. Dans le domaine du foncier rural et du pastoralisme, le Cadre communal de concertation, mis en place à Tebaram par exemple, a permis d'instaurer un dialogue franc, direct et permanent, entre les différents acteurs locaux, si bien qu'un bon nombre de conflits latents ou en gestation ont été jugulés de manière pacifique et définitive.

Le Budget participatif a contribué à l'amélioration de la mobilisation des ressources financières locales. A titre illustratif, en 2013, sur les 51 villages administratifs de la commune rurale de

Hamdallaye, 39 villages se sont acquittés de leur taxe municipale à hauteur de 12.199.500 FCFA, contre 47 villages en 2014 pour un montant de 16.120.140 FCFA, soit une augmentation de 32%.

La mise en place de ces outils a permis aux responsables communaux de mieux connaître les besoins réels des citoyens. Ces derniers ont, quant à eux, compris, que la satisfaction de leurs attentes dépendait de leur engagement à payer leurs impôts et taxes. A Tabalak, plusieurs chefs de villages et tribus sont ainsi venus, de manière spontanée, à la mairie pour éponger leurs arriérés de la taxe municipale et verser celle de l'année en cours. Au niveau du marché hebdomadaire de ladite commune, les recettes municipales ont substantiellement augmenté, ce qui a permis à la commune de réaliser des investissements sociaux comme la réhabilitation de trois puits villageois et la construction d'un hangar d'observation au niveau d'un Centre de santé intégré (CSI).



Budget participatif à Hamdallaye

La mise en place de ces outils de participation citoyenne a eu un effet « boule de neige » dans les autres communes qui s'est traduit par de nombreuses demandes de manifestation d'intérêt et une relative amélioration des recouvrements des impôts et taxes.

(lire l'intégralité de l'article : [www.ptfdecentralisationniger.org](http://www.ptfdecentralisationniger.org))

**MAMAN SALIFOU,**  
Coordonnateur du Champ d'Action A.  
Prodec-GIZ



## Le Projet d'assistance technique aux 9 communes de Kantché par des VNU<sup>3</sup>

### INTRODUCTION

La mise en place des nouveaux conseils communaux et régionaux, issus des élections locales tenues le 11 janvier 2011, a offert l'opportunité de poursuivre la lutte pour la promotion des droits des enfants au niveau des collectivités décentralisées.

L'UNICEF fait de l'appui à la mise en œuvre de la décentralisation un axe prioritaire de ses interventions. Les interventions ciblent principalement la planification et la budgétisation locales ainsi que le renforcement des capacités des acteurs pour une mise en œuvre adéquate des compétences transférées.

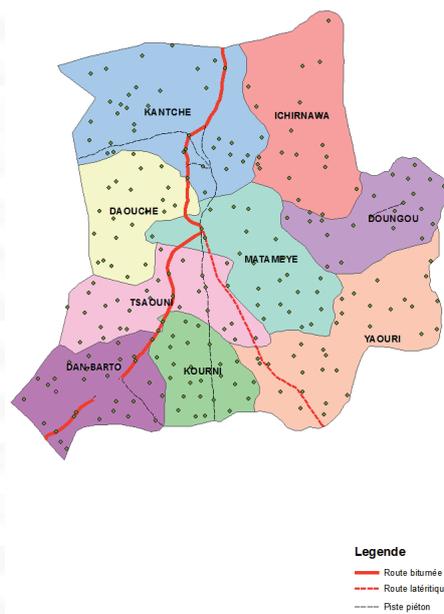
L'UNICEF et le Programme de Volontariat des Nations Unies ont initié le programme d'appui aux collectivités territoriales décentralisées, qui vise à combler significativement et équitablement les manques constatés en vue d'une amélioration des conditions de vie des communautés de base.

### ZONE D'INTERVENTION

Le programme cible essentiellement Kantché, département pilote, à travers la mise en œuvre d'un paquet complet d'interventions (Survie, Protection de la Femme et de l'Enfant, ATPC, Protection, NFQE) de concert avec l'ONG Save The Children.

L'UNICEF a recruté et affecté des volontaires nationaux des Nations Unies (VNU) chargés d'assister neuf communes du département de Kantché, (région de Zinder) dans le domaine du développement local. Chaque VNU est basé dans un chef-lieu de commune rurale : Kantché, Ichirnawa, Daouché, Doungou, Tsaouni, Yaouri, Kourni Koutchika et Dan Barto.

### DEPARTEMENT DE KANTCHE



### OBJECTIFS

Il est important de souligner que la mise en œuvre des Plans de développement communaux (PDC) constitue un véritable outil de référence pour les collectivités territoriales et autres parties prenantes.

Malgré tous les efforts de l'Etat et de ses partenaires au développement, la

précarité et la vulnérabilité des communautés de base restent alarmantes faute notamment de ressources humaines compétentes pour la mise œuvre des PDC.

L'objectif global du projet est de « renforcer les capacités techniques et opérationnelles de neuf communes du département de Kantché, d'assurer la mise en œuvre et le suivi évaluation de leurs plans de développement social et économique »

Les interventions des VNU ciblent principalement la planification et budgétisation locale et le renforcement des capacités des acteurs pour une mise en œuvre adéquate des compétences transférées.

Cela se traduit par un meilleur positionnement dans l'accompagnement de la politique gouvernementale de décentralisation et du développement local. En effet, le résultat de la composante programmatique 1 de la « Politique sociale », tel que défini dans le programme de coopération Niger – UNICEF, vise une meilleure prise en compte de l'équité de genre et des droits des enfants dans la mise en œuvre des plans de développement économique et sociale des collectivités décentralisées.

En savoir plus visitez le site : [www.ptfdecentralisationniger.org](http://www.ptfdecentralisationniger.org)

<sup>3</sup> Divers documents du projet VNU, UNICEF

**Hama SEYNI**  
Secrétariat commun des PTF



## Décentralisation et développement local

### En bref

- Validation des mécanismes de certification des modules et accréditation des formateurs au sein du Centre de Formation en Gestion des Collectivités Territoriales (CFGCT) en lien avec la Stratégie nationale de formation des acteurs ;
- Mise en place de la Cellule de Suivi et Evaluation des formations des acteurs de la décentralisation au sein de la Direction Générale de la Décentralisation et des Collectivités Territoriales (DGD/CT) ;
- Validation de l'étude relative à la mise en place de l'Observatoire national sur la décentralisation (rattaché à la DGD/CT) ;
- Tenue des six ateliers sectoriels dans les domaines concernés par les transferts de compétences et de ressources de l'Etat aux Collectivités territoriales ;
- Elaboration de dix projets de loi sur les transferts de compétences et de ressources de l'Etat dans quatre secteurs pilotes (Santé, Environnement, Hydraulique et Education) ;
- Tenue de la Journée des communes les 3 et 4 février 2015 ;
- Rencontre le 24 février des PTF avec le Premier Ministre et le Ministre délégué à la Décentralisation pour faire le point de la situation concernant l'état d'avancement du processus de transfert de compétences et de ressources de l'Etat aux Collectivités territoriales, le Cadre de concertation sur la Décentralisation (CCD), et l'Agence de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT).

### AGENDA

- Adoption prochaine des décrets sur les transferts de compétences et de ressources de l'Etat dans les quatre secteurs pilotes précités ;
- Adoption prochaine de l'arrêté sur les mécanismes de certification des modules et accréditation des formateurs ;
- Réunion du CCD programmée le 26 mars ;
- Préparation de l'Etude sur la situation de référence des collectivités territoriales ;
- Préparation et organisation de la Journée Africaine sur la Décentralisation, programmée le 10 Août 2015.



#### **Secrétariat Commun des PTF décentralisation/développement local**

s/c Service de Coopération et d'Action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France au Niger

**Coordonnateur :** M. Hama Seyni  
96 99 51 81 / 90 37 39 28 / 94 64 10 77

**Courriel :**  
[scptfniger.decentralisation@gmail.com](mailto:scptfniger.decentralisation@gmail.com)

**Site internet :**  
[www.scptfdecentralisationniger.org](http://www.scptfdecentralisationniger.org)